demeuré fidèle au syndicalisme international. Il n'ignorait pas que, dans la plupart des industries, seuls les syndicats internationaux avaient le personnel, l'expérience et les fonds nécessaires pour accomplir le travail qui s'imposait.

Pendant ce temps, toutefois, tout le syndicalisme ouvrier du Canada était secoué par des schismes et des hérésies. Avaient contribué à cet état de choses le nationalisme, la lutte entre le syndicalisme industriel et le syndicalisme des métiers, la poussée des idées nouvelles, ainsi qu'un mélange de nationalisme et de sectarisme. Les syndicats expulsés par le Congrès des Métiers et du Travail en 1902 ne tardèrent pas à constituer le Congrès national des Métiers et du Travail du Canada qui, en 1908, devenait la Fédération canadienne du Travail qui a englobé, en 1910, la Provincial Workmen's Association of Nova Scotia qui ne s'était jamais affiliée au CMT. En 1919, immédiatement après la grève générale de Winnipeg et, en partie à cause de l'échec de celle-ci, plusieurs syndicats des provinces de l'Ouest, subissant l'attrait du syndicalisme industriel révolutionnaire, se détachèrent du Congrès et des syndicats internationaux établis et formèrent la One Big Union. Pendant un certain temps, celle-ci menaça d'accaparer un bon nombre des membres du CMT dans les provinces des Prairies et en Colombie-Britannique, mais son influence ne dura que quelques années. De 1901 à 1921, de petits syndicats catholiques (dont certains étaient peut-être d'anciennes sections des Knights of Labor) ont surgi au Québec avec l'encouragement du clergé et, en 1921, se sont groupés pour former la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC). En 1927, la Fédération canadienne du Travail, de concert avec d'autres syndicats nationaux (parmi lesquels se trouvait la Canadian Brotherhood of Railway Employees fondée en 1908, affiliée au CMT en 1917 et expulsée de cette organisation en 1921), ont constitué le Congrès pancanadien du Travail dans l'intention de favoriser le syndicalisme industriel et national. En 1935, presque la moitié des effectifs syndicaux du Canada se trouvaient dans des syndicats essentiellement canadiens, y compris la Communist Workers' Unity League. Toutefois, dans l'espace de quelques années, le syndicalisme international reprenait le dessus et depuis plusieurs années déjà, environ 70 p. 100 de tous les syndiqués canadiens font partie de syndicats internationaux.

Le débat animé qu'ont suscité aux États-Unis les avantages relatifs du syndicalisme de métiers et du syndicalisme industriel, dans les années 1930, n'eut qu'un faible écho au Canada. Le CMT acceptait ces deux genres de syndicats et n'était pas disposé à expulser de ses rangs les divisions canadiennes des syndicats affiliés au CIO. Toutefois, l'AFL le somma presque soit d'expulser les syndicats affiliés au CIO, soit d'écarter les syndicats de l'AFL (dont les effectifs canadiens étaient alors de beaucoup plus nombreux); il n'avait donc vraiment pas le choix et, en 1939, il expulsa les syndicats du CIO. Ceux-ci formèrent immédiatement un Comité canadien du CIO qui est devenu la quatrième centrale syndicale au Canada.

Pendant que se déroulaient ces événements, les quatre catégories de cheminots roulants (les conducteurs, les mécaniciens, les chauffeurs et les agents de train) ne s'étaient affiliées à aucune centrale syndicale, bien que certains syndicats locaux de chacune des quatre catégories aient parfois envoyé des délégués aux assemblées des Conseils des Métiers et du Travail, ainsi qu'aux congrès du CMT. En 1896, deux délégués de la Commission conjointe d'action législative de ces syndicats étaient envoyés au CMT et l'un d'eux fut élu membre du bureau du Congrès. Les quatre grands syndicats, cependant, travaillaient en collaboration et de concert avec deux syndicats ferroviaires affiliés au Congrès, au sein d'un Comité conjoint d'action législative sur le plan national.

Vers la fin de 1939, le premier pas vers l'unité syndicale a mené,—chose paradoxale,— à la première opposition sérieuse à laquelle le CMT eut à faire face. En effet, le Congrès pancanadien du Travail et le Comité canadien du CIO s'unirent pour former, en 1940, le Congrès canadien du Travail (CCT). Les conditions de cette union assuraient l'autonomie au CCT ainsi qu'aux divisions canadiennes des syndicats affiliés au CIO. Contrairement aux prévisions, non seulement la nouvelle centrale réussit-elle à survivre, mais elle prit de l'ampleur et devint puissante; elle s'occupa d'organiser des syndicats au sein des